

FSE+ dispositif de financement de la formation

Le Fonds Social Européen + (FSE+) est un **fonds de l'Union européenne** qui soutient l'emploi, l'inclusion sociale, l'éducation et la formation en Europe. Lancé **en 2021**, le dernier programme en cours renforce le développement économique et social, en mettant l'accent sur **les opportunités professionnelles, l'inclusion sociale et l'éducation pour tous**.



Qui peut bénéficier du FSE+ ?

- Organismes éligibles : tous les organismes qu'ils soient privés ou publics et qui détiennent un **projet d'innovation sociale** ou qui accompagnent des démarches d'innovation sociale.
- Éligibilité pour **toutes les tailles** d'entreprises cependant selon l'OPCO il peut y avoir des spécificités.
- **Tous les salariés inclus**, y compris apprentis et contrats de professionnalisation, à condition que **la formation soit complémentaire à leur contrat**.

Ces informations sont à **valider avec l'OPCO de rattachement**.



Quelles formations sont financées ?

- Formations ciblant des **besoins stratégiques** liés aux priorités européennes.
- Focus sur **métiers en tension, transitions numérique et écologique, compétences transverses**.
- Uniquement les **formations synchrones** (présentiel ou distanciel en synchrone) sont **prises en charge**.



Comment faire une demande ?

- **Identifier les besoins de formation** et vérifier l'éligibilité du projet avec votre OPCO ou organisme gestionnaire FSE+.
- Préparer un **dossier complet** avec les pièces justificatives nécessaires.
- Soumettre la demande avant le début de la formation via **l'espace dédié** (ex : myAtlas pour OPCO Atlas).
- **Suivre l'instruction du dossier** et fournir des compléments si nécessaire.
- Mettre en place la formation et assurer **le suivi administratif et financier**.

Quel est le niveau de financement ?

- FSE+ cofinance jusqu'à **50%** des frais pédagogiques
- Financement peut inclure **les frais liés à la rémunération et les frais annexes** selon les cas.
- Cofinancement avec d'autres **financeurs publics ou privés** (État, collectivités, OPCO, trésorerie propre).



Pourquoi choisir le FSE+ ?

- **Réduction significative** des coûts de formation.
- **Accès facilité** aux compétences stratégiques pour accompagner la transformation de votre entreprise.
- **Soutien à la montée en compétences** pour anticiper les évolutions du marché du travail.